

Crédit de Fr. 1'790'000.- pour le réaménagement de la route de Rossemaison entre 2014 et 2017

Par le présent message, le Conseil communal invite le Conseil de Ville de Delémont à accepter la demande de crédit de Fr. 1'790'000.- afin d'engager les travaux nécessaires au réaménagement de la route de Rossemaison en coordination avec les mesures de réduction du bruit gérées par la République et Canton du Jura (RCJU) sur les routes cantonales et à la construction des immeubles locatifs en cours de construction à la rue Emile-Boéchat.

1. CONTEXTE LIE A LA COORDINATION DES TRAVAUX

En 2012, la RCJU a émis le désir d'entreprendre les mesures de réduction du bruit sur la route de Rossemaison pour répondre aux bases légales en la matière. L'échéance de réalisation de ces travaux est fixée à 2018. Le remplacement du tapis de la route et son reprofilage nécessitent un assainissement préalable des réseaux souterrains dont les investissements importants n'étaient pas planifiés par les services communaux en 2012. Un assainissement des réseaux communaux (eau potable, électricité, gaz) et de l'éclairage public sont nécessaires, pour les rénover et les améliorer et pour éviter si possible de faire des travaux après la pose du revêtement de la route.

D'un commun accord, les services communaux et cantonaux ont décidé de reporter ces travaux pour permettre de réaliser l'assainissement des réseaux par étapes entre 2014 et 2017 au plus tard.

En parallèle, la construction des immeubles à la rue Emile-Boéchat (parcelle no 315), nécessite des raccordements aux différents réseaux, impliquant des travaux jusqu'à la station transformatrice située à l'intersection de la route de Rossemaison et de la rue des Traversins. Les taxes de raccordement basées sur la réglementation en vigueur seront perçues pour ces raccordements.

La présente demande de crédit a pour but de financer par étape les travaux à réaliser impérativement selon le calendrier imposé par les chantiers mentionnés précédemment.

A noter que le Conseil de Ville a été interpellé par l'intermédiaire de la question écrite 2.14/13 pour assainir cette route dès que possible. La réponse mentionnait un devis de 1.5 million de francs au stade de l'avant-projet. La différence s'explique par le fait que les travaux de la première étape passeront par la rue St-Germain et la rue des Mines, afin d'anticiper certains travaux d'assainissement du réseau électrique notamment.

2. ASPECTS TECHNIQUES

Le projet est présenté sur le plan schématique annexé à ce message (un plan détaillé qui a été présenté dans les commissions peut être demandé aux SID). Les caractéristiques de l'aménagement sont les suivantes :

- le périmètre du projet est compris entre le rond-point de la RDU et la rue Victor-Helg ;
- le gabarit actuel de la chaussée est conservée et la vitesse est limitée à 50 km/h (route cantonale) ;
- un revêtement phonoabsorbant sera posé sur l'ensemble de la route de Rossemaison et la chaussée pourrait être partiellement assainie sur certains tronçons (travaux à charge de la RCJU) ;
- les aménagements prévus par la Commune servent en premier lieu à sécuriser les modes doux :
 - les trottoirs Est et Ouest sont conservés ; à l'exception de la route de la Communance, les trottoirs seront traversants dans les carrefours donnant ainsi la priorité aux piétons ;
 - toutes les traversées piétonnes seront sécurisées et aménagées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur ;
 - des passages piétons sécurisés seront aménagés à proximité des arrêts de bus ;
 - une bande cyclable sera marquée de chaque côté de la chaussée ;
 - une porte d'entrée sud est prévue afin de réduire les vitesses et signaler l'entrée de la zone d'habitation.

3. PLANIFICATION 2014-2017

Les premiers travaux sur les réseaux communaux et nécessaires aux raccordements des immeubles en construction à la rue Emile-Boéchat sur la parcelle no 315 sont à réaliser dans le courant de l'automne 2014. Le solde des travaux dans les réseaux souterrains est prévu en 2015. Les aménagements de surface devront être réalisés en coordination avec la RCJU en 2017 (sous réserve de l'acceptation des crédits par les autorités compétentes).

4. DEMANDE DE CREDIT

La RCJU est propriétaire de la route de Rossemaison. L'assainissement de la route proprement dite (sans les trottoirs) et la pose du revêtement phonoabsorbant est à la charge de la RCJU. Ces travaux ne sont donc pas compris dans le devis présenté ci-dessous.

Les coûts communaux se répartissent de la manière suivante :

Libellé	Etape 1 en 2014	Etape 2 en 2015	Etape 3 en 2017	Total TTC par service
Electricité et éclairage public	230'000.00	304'000.00		534'000.00
Eau potable	360'000.00	343'000.00		703'000.00
Gaz naturel	94'000.00	167'000.00		261'000.00
Adaptation trottoir			218'000.00	218'000.00
Entrée SUD de la ville et îlots			74'000.00	74'000.00
Total par étape	684'000.00	814'000.00	292'000.00	
Total général TTC 2014-2016, voire 2017	1'790'000.00			

Demande de crédit totale TTC

Fr. 1'790'000.-

Les honoraires d'ingénieurs de Fr. 108'100.- sont inclus dans les montants ci-dessus.

5. FINANCEMENT

Le crédit de Fr. 1'790'000.-, prévu au plan financier des investissements, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (intérêts et amortissements) s'élèvera à Fr. 111'180.-/an dont Fr. 96'580.- à charge des SID et Fr. 14'600.- à charge des comptes communaux (amortissement pour les installations SID 30 ans et 50 ans pour les ouvrages à charges des comptes communaux).

La RCJU finance la construction des trottoirs le long des routes cantonales à hauteur de 33 % et l'éclairage public à hauteur de 25 %. Il en résulte une subvention cantonale attendue de Fr. 71'900.- pour les trottoirs et de Fr. 34'700.- pour l'éclairage public.

6. PREAVIS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal, sur préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances, propose au Conseil de Ville de Delémont d'accepter la demande de crédit de Fr. 1'790'000.- pour l'aménagement de la route de Rossemaison.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

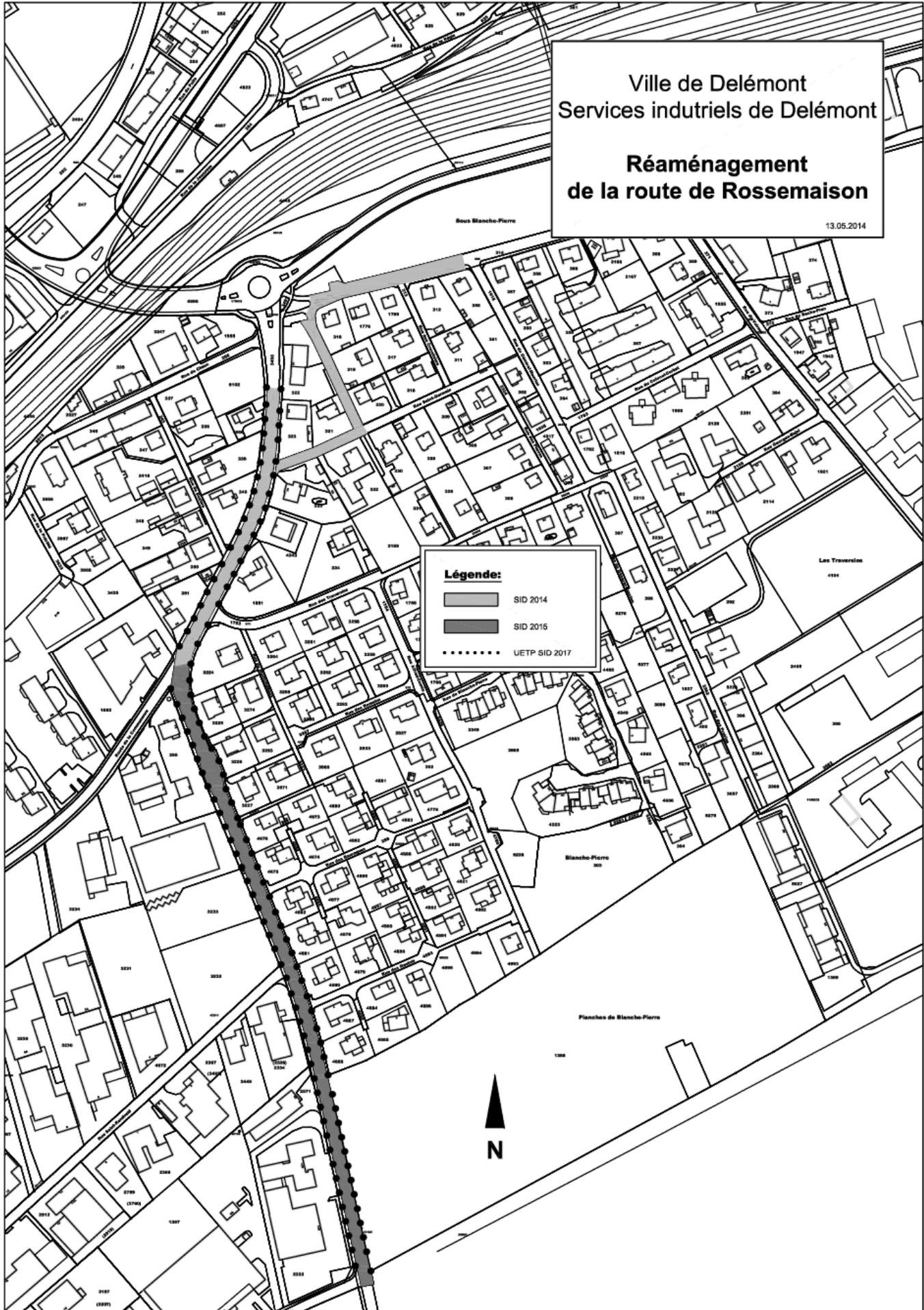
Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Annexe : schéma d'aménagement de la route de Rossemaison



ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
 - le rapport du Conseil communal du 26 mai 2014 ;
 - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
 - le préavis favorable de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

arrête

1. Le crédit de Fr. 1'790'000.- pour le réaménagement de la route de Rossemaison entre 2014 et 2017 est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Pierre Chételat

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 juin 2014